



Assurance et delit de fuite

Par **olivier**, le **11/08/2008** à **21:06**

bonjour

voici 2 jours, un vecule est rentre a l'avant de notre v?cule personnel en stationnement dans la rue.celui-ci a pris la fuite

nous etions absent mais un bon samaritain a releve la plaque d'immatriculation du v?cule et est pret a temoigner.

le probl? est le suivant :ce v?cule presente une plaque d'immatriculation belge, nous ne savons pas quelles sont les dispositions qui sont a prendre dans ce type de situation.

faut-il porter plainte en france et en belgique contre cette personne et si oui, que faire par la suite?

merci

Par **Marion2**, le **11/08/2008** à **21:41**

Déposez un plainte en France et faites une déclaration à votre assurance.